

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBAUTE

DU 24 JUILLET 2020

Le vendredi vingt-quatre juillet deux mille vingt, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents

Mesdames ADELE Sarah, ALQUIER-GILLES Sabine, BOUYGUES Evelyne, SERVANT Michèle
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, LAGARDE Jérôme, POUYTES Romaric, VALETTE Patrick.

Était absent excusé

FERNANDEZ Alain ayant donné procuration à COSTE Alain

Était absent

ESTRADE Philippe

ORDRE DU JOUR

Budget communal – M 14

- Proposition et vote du budget primitif 2020

Budget Eau et Assainissement – M 49

- Proposition et vote du budget primitif 2020

Questions diverses

Madame Michèle SERVANT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BUDGET COMMUNAL – M14 :

M. le maire présente, article par article, le budget primitif 2020 au conseil municipal.

Un document listant toutes les associations de la commune et les subventions allouées à chacune d'elles a été distribué à tous les membres du conseil municipal.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	601.146 ,72 €
RECETTES	601.146 ,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	902.495,13 €
RECETTES	902.495,13 €

M. le maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le budget primitif 2020

Voté par 06 voix POUR, 02 voix CONTRE et 02 ABSTENTIONS

Adopté par 06 voix POUR, 02 voix CONTRE et 02 ABSTENTIONS

Délibération sera prise

BUDGET EAU / ASSAINISEMENT – M49 :

M. le maire présente le budget primitif « eau et assainissement » 2020 au conseil municipal

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	89.871,02 €
RECETTES	89.871,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	460.466,37 €
RECETTES	460.466,37 €

M. le maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le budget primitif « Eau et Assainissement » 2020

Voté par 06 voix POUR et 04 ABSTENTIONS

Adopté par 06 voix POUR et 04 ABSTENTIONS

Délibération sera prise

QUESITONS DIVERSES

M. Patrick VALETTE demande une signalisation plus précise de la zone de baignade surveillée. Un arrêté sera affiché en bas du pont.

M. Romaric POUYTRES demande pourquoi, s'il est privé, le chemin menant chez Mme Nathalie THEVENET a été fauché par l'employé municipal qui dit l'avoir toujours fait. Le maire va se renseigner et prendra la décision adéquate.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 18 h 55 mn